



PROVINCE DE QUÉBEC

M.R.C. DE LOTBINIÈRE

MUNICIPALITÉ DE ST-PATRICE-DE-BEAURIVAGE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Patrice-de-Beaurivage, M.R.C. de Lotbinière, tenue le **11 juillet 2023**, à 19 h 30, au lieu habituel des séances dudit conseil, sis au 530, rue Principale, à Saint-Patrice-de-Beaurivage.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Richard Breton
Siège #3 - Claude Yockell
Siège #4 - Marie-Pierre Fortin
Siège #5 - Patrick Lefrançois
Siège #6 - Sylvie Laplante

Est/sont absents à cette séance

Samuel Boudreault, maire.

Formant quorum sous la présidence Madame Andréanne Boulanger, mairesse suppléante.

Est également présent Monsieur Alexandre Caron, directeur général et greffier-trésorier.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse souhaite la bienvenue et déclare ouverte la séance du conseil. Il est 19h30.

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SÉANCE DU 11 JUILLET 2023

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Séance ordinaire du mois de Juin
- 4 - CONSEIL MUNICIPAL
 - 4.1 - Nomination de Sylvie Laplante comme deuxième mairesse suppléante
- 5 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 5.1 - Autorisation de signature de vente de terrain pour M. Alexandre Caron
 - 5.2 - Embauche de l'agent aux communications / M. Olivier Girard
 - 5.3 - Service d'accompagnement d'architecture LAB NCO
 - 5.4 - Avis de motion / Règlement régissant les périodes de questions aux séances du conseil municipal
 - 5.5 - Projet de Règlement 401-2023: Règlement régissant les périodes de questions aux séances du conseil municipal
- 6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 6.1 - Entente de service entre la société canadienne de la Croix Rouge et la municipalité
 - 6.2 - Révision du Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP)
- 7 - TRAVAUX PUBLICS
 - 7.1 - Achat de matériaux pour la finition intérieure du garage municipal
 - 7.2 - Octroi du contrat de marquage routier

- 7.3 - Octroi du contrat de rapiéçage manuel des routes en asphalte chaude
- 7.4 - Nivelage des rangs
- 8 - TRAITEMENT DES EAUX USÉES
 - 8.1 - Travaux en urgence _ problème pompe eaux usées
- 9 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE
- 10 - DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL ET INDUSTRIEL
 - 10.1 - Étude environnementale de site phase 1_ Agrandissement Parc Industriel
- 11 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE
 - 11.1 - Demande de dérogation mineure pour l'implantation d'une piscine
 - 11.2 - Avis de motion- projet de règlement 402-2023-amendement au zonage, permettre l'usage multi-logements en zone CH-3
 - 11.3 - Projet de règlement 402-2023 amendement au zonage, permettre l'usage multi-logements en zone CH-3
- 12 - ADOPTION DES COMPTES
 - 12.1 - Comptes à payer pour le mois de Juin 2023
- 13 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE
- 14 - CLÔTURE DE LA SÉANCE
- 15 - POINTS D'INFORMATION

3402-07-2023

SUR PROPOSITION de Monsieur Richard Breton et appuyé par Monsieur Claude Yockell, il est résolu à l'unanimité que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 juillet 2023 soit accepté tel que présenté.

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 13 Juin 2023

ATTENDU QU'UNE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 11 Juin dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE,

3403-07-2023

SUR PROPOSITION de Monsieur Patrick Lefrançois et appuyé par Madame Marie-Pierre Fortin, il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2023, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

4 - CONSEIL MUNICIPAL

4.1 - Nomination de Sylvie Laplante comme deuxième mairesse suppléante

ATTENDU QUE Madame Andréanne Boulanger, siège N.2, ne peut remplir sa fonction de mairesse suppléante à court terme;

3404-07-2023

SUR PROPOSITION de Monsieur Patrick Lefrançois et appuyé par Monsieur Richard Lebreton, il est résolu à l'unanimité :

- Que Madame Sylvie Laplante, siège N.3, va remplir les fonctions de mairesse suppléante et devra représenter la municipalité à la table des maires de la MRC de Lotbinière.

5 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 - Autorisation de signature de vente de terrain pour M. Alexandre Caron

ATTENDU QUE la municipalité a décidé de procéder à la vente d'un terrain;

ATTENDU QUE Monsieur Alexandre Caron, en tant que directeur général et greffier trésorier, doit s'occuper des processus de vente de terrains pour la municipalité;

ATTENDU QUE la vente de terrain nécessite la signature de divers documents légaux et administratifs;

3405-07-2023

SUR PROPOSITION de Monsieur Claude Yockell et appuyé par monsieur Robert Breton, il est résolu à l'unanimité que :

- Monsieur Alexandre Caron soit autorisé à signer tous les documents qui découlent de la vente de terrain au nom de la municipalité, cette autorisation comprends mais ne se limite pas à la signature des contrats de vente, des actes de transfert de propriété, des certificats d'enregistrement et tout autre document pertinent à la transaction;
- Monsieur Alexandre Caron est chargé de veiller à ce que toutes les formalités légales et administratives liées à la vente de terrain soient respectées;
- Cette résolution entre en vigueur immédiatement et demeure en vigueur jusqu'à ce qu'elle soit modifiée ou révoquée par une résolution ultérieure du conseil municipal.

5.2 - Embauche de l'agent aux communications / M. Olivier Girard

ATTENDU QUE la municipalité de St-Patrice a reçu une subvention pour l'embauche d'un agent de communication pour un délai de 5 ans;

ATTENDU QUE cette ressource sera en partenariat avec St-Narcisse deux jours semaines;

ATTENDU QUE cette subvention est d'une valeur de 50% de son salaire;

3406-07-2023

SUR PROPOSITION de Monsieur Patrick Lefrançois et appuyé par Madame Sylvie Laplante, il est résolu :

- D'autoriser l'embauche de Monsieur Olivier Girard, rétroactivement au 03 juillet 2023, selon les conditions énumérées à son contrat;
- D'autoriser le maire, Monsieur Samuel Boudreault ainsi que le directeur général Monsieur Alexandre Caron, soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité l'entente intermunicipal, à convenir des autres clauses, charges et conditions, à signer les documents utiles ou nécessaires pour donner entière effet à la présente résolution et généralement faire le nécessaire.

5.3 - Service d'accompagnement d'architecture LAB NCO

ATTENDU QUE la municipalité envisage la construction d'une future salle communautaire;

ATTENDU QUE l'élaboration d'un plan détaillé est essentielle pour assurer le succès de ce projet;

ATTENDU QUE la compagnie LAB NCO est une entreprise spécialisée dans la conception architecturale et possède une expertise reconnue dans la réalisation de projets similaires;

3407-07-2023

SUR PROPOSITION de Madame Marie-Pierre Fortin et appuyé par Monsieur Patrick Lefrançois, il est résolu que :

- ATTENDU QUE la municipalité demande les services de LAB NCO pour faire le plan de la future salle communautaire;
- ATTENDU QUE le service d'accompagnement de LAB NCO va coûter 2 000\$;
- LAB NCO sera chargé de réaliser une étude approfondie des besoins de la communauté en matière d'infrastructures communautaires;
- LAB NCO collaborera étroitement avec les représentants municipaux et les parties prenantes pour élaborer un plan détaillé répondant aux besoins identifiés;
- Le plan élaboré par LAB NCO comprendra un service d'accompagnement, l'emplacement idéal du projet et le type de salle municipale;

- De puiser cette dépense dans le Fonds - Immobilisations- Projet PRACIM.

5.4 - Avis de motion / Règlement régissant les périodes de questions aux séances du conseil municipal

3408-07-2023

Je, Richard Breton, conseiller à la municipalité donne avis de motion qu'il sera présenté pour l'adoption à une séance subséquente du conseil de la Municipalité de Saint-Patrice de Beaurivage, le règlement 401-2023: Règlement régissant les périodes de questions aux séances du conseil municipal.

5.5 - Projet de Règlement 401-2023: Règlement régissant les périodes de questions aux séances du conseil municipal

ATTENDU QUE conformément à l'article 150 du code municipal, le Conseil municipal de St-Patrice-de-Beaurivage doit tenir une période de questions lors de ses séances;

ATTENDU QUE le conseil municipal de St-Patrice-de-Beaurivage juge que la période de questions existe pour permettre aux citoyens de poser des questions d'intérêt public et relatives à son administration, plutôt que pour émettre des commentaires personnels ou des attaques de toutes sortes;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du Conseil tenue le 11 juillet 2023;

ATTENDU QU'une dispense de lecture est acceptée pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit Projet de règlement;

EN CONSEQUENCE,

3409-07-2023

SUR PROPOSITION de Monsieur Claude Yockell et appuyé par Monsieur Patrick Lefrançois, le projet de règlement 401-2023 est adopté à l'unanimité à la séance ordinaire du Conseil du 11 juillet 2023.

6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 - Entente de service entre la société canadienne de la Croix Rouge et la municipalité

ATTENDU QUE les Parties ont conclu une entente de service aux sinistrés entrée en vigueur en date du 07 juillet 2020 (ci-après désignée, l'« Entente »);

ATTENDU QUE l'article 7.4 de l'Entente prévoit qu'elle peut être modifiée par le consentement mutuel et écrit des parties;

ATTENDU QUE les parties souhaitent modifier l'article 7.1 de l'Entente afin de reporter la date de fin de l'Entente;

ATTENDU QUE les parties souhaitent modifier l'article 10.1 de l'Entente afin de préciser les modalités financières de l'Entente pour l'année 2023-2024;

ATTENDU QUE les parties souhaitent modifier l'Annexe B *Description des Services aux Sinistrés* de l'Entente afin de modifier la description du service aux sinistrés *Inscription et renseignement* (rétablissement des liens familiaux);

ATTENDU QUE les parties souhaitent modifier l'Annexe D *Frais assumés par une Municipalité ou tout autre demandeur* lorsqu'il requiert les services de la Croix-Rouge lors d'interventions d'urgence de l'Entente afin de préciser les informations que la SCCR peut fournir relativement aux frais assumés par la Municipalité;

3410-07-2023

SUR PROPOSITION de Monsieur Richard Breton, appuyé par Monsieur Patrick Lefrançois, il est résolu à l'unanimité :

- Que la municipalité signe l'amendement No. 1 de l'entente de services aux sinistrés.

6.2 - Révision du Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP)

ATTENDU QUE Monsieur Patrick Lefrançois, pompier pour la municipalité de Saint-

Patrice-de-Beaurivage, convient qu'il soit en conflit d'intérêt avec cette résolution.
Monsieur Lefrançois se retire de cette décision;

ATTENDU QUE le règlement REG 304-2022 « Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés » dont l'acronyme est RHSPPPP est présentement en révision pour y inclure un chapitre sur les dispositions relatives à la sécurité incendie;

ATTENDU QUE chaque municipalité a reçu une copie du Projet pour étude et quelle doit transmettre ses commentaires avant le 08 septembre 2023 auprès de la Cour municipale;

3411-07-2023

SUR PROPOSITION de Madame Marie-Pierre Fortin et appuyé par Madame Sylvie Laplante, il est résolu à l'unanimité:

- Que le Conseil municipal prenne acte du projet et révisera par la même occasion les annexes propres à sa municipalité.

7 - TRAVAUX PUBLICS

7.1 - Achat de matériaux pour la finition intérieure du garage municipal

ATTENDU QUE la finition du garage municipal nécessite l'achat de matériaux appropriés;

ATTENDU QUE l'acquisition de ces matériaux est essentielle pour assurer la bonne réalisation des travaux de finition;

ATTENDU QUE le garage doit être isolé afin de réduire les coûts en chauffage;

ATTENDU QUE le budget de la municipalité permet de financer l'achat du matériel requis;

ATTENDU QUE 2 prix ont été demandés à 2 quincailleries différentes;

3412-07-2023

SUR PROPOSITION de Madame Marie-Pierre Fortin et appuyé par Monsieur Claude Yockell, il est résolu à l'unanimité;

- Que la municipalité procède à l'achat du matériel nécessaire pour la finition du garage municipal à la quincaillerie Coop de Saint-Patrice pour une valeur de 2 941.20 \$ taxes incluses.
- La dépense sera fait au poste budgétaire Immobilisation - Garage Municipal.

7.2 - Octroi du contrat de marquage routier

ATTENDU QUE certaines routes sont dues pour un rafraichissement du marquage linéaire;

ATTENDU QUE certains logos au sol sont dus pour un rafraichissement de peinture;

ATTENDU QUE les secteurs et logos à refaire cette année ont été ciblés par le directeur des travaux publics;

ATTENDU QUE parmi les 4 soumissions reçues, celle de Marquage et traçage du Québec inc s'avère la plus avantageuse pour la municipalité;

PAR CONSÉQUENT,

3413-07-2023

SUR PROPOSITION de Madame Marie-Pierre Fortin et appuyé par Monsieur Patrick Lefrançois, il est résolu à l'unanimité:

- D'octroyer le contrat de marquage à Marquage et traçage du Québec inc selon leur soumission facturable à l'unité, pour un total maximal ne dépassant pas le 4 500 \$ établi au budget pour 2023;
- DE PUISER cette dépense au poste budgétaire 232 000 528 traçage de lignes;

7.3 - Octroi du contrat de rapiéçage manuel des routes en asphalte chaude

ATTENDU QUE certaines routes pavées doivent être rapiéçées;

ATTENDU QUE 3 soumissions de rapiéçage manuel en asphalte chaude ont été reçues;

ATTENDU QUE la soumission de Pavage de Beauce ltée s'avère la moins dispendieuse;

PAR CONSÉQUENT,

3414-07-2023

SUR PROPOSITION de Monsieur Claude Yockell et appuyé par Monsieur Patrick Lefrançois, il est résolu à l'unanimité:

- D'octroyer le contrat de rapiéçage manuel d'asphalte chaude à Pavage de Beauce ltée;
- De coordonner les travaux avec le directeur des travaux publics afin de respecter le budget de 8 500 \$;
- DE PUISER cette dépense dans le poste budgétaire 232 000 635 achat d'asphalte chaude.

7.4 - Nivelage des rangs

ATTENDU QUE les rangs devaient être nivelés afin d'améliorer le confort de la route;

ATTENDU QUE le nivelage devait être fait avant la pose de l'abat-poussière;

ATTENDU QUE la niveleuse mandatée a été jugée appropriée afin d'obtenir un résultat optimal;

ATTENDU QUE le directeur des travaux publics s'est entendu avec Location Beaudoin pour niveler les rangs à taux horaire;

PAR CONSÉQUENT,

3415-07-2023

SUR PROPOSITION de Madame Marie-Pierre Fortin et appuyé par Monsieur Claude Yockell, il est résolu à l'unanimité:

- De payer la facture de Location Beaudoin de 2 989,35 \$ taxes incluses pour ses travaux de nivelage du 18 mai 2023;
- De puiser cette dépense dans le poste budgétaire 232 000 524 nivelage des chemins.

8 - TRAITEMENT DES EAUX USÉES

8.1 - Travaux en urgence - Problème pompe eaux usées

ATTENDU QUE le responsable des eaux potables et usées a remarqué un problème de pompage au poste d'eaux usées de St-David le dimanche 18 juin;

ATTENDU QUE celui-ci ne pouvait régler le problème lui-même, ni le responsable des travaux publics;

ATTENDU qu'un débordement d'eaux usées au poste n'était pas souhaitable;

ATTENDU QUE la compagnie XYLEM est venu investiguer et régler le problème le 19 juin 2023;

PAR CONSÉQUENT,

3416-07-2023

SUR PROPOSITION de Madame Marie-Pierre Fortin et appuyé par Madame Sylvie Laplante, il est résolu à l'unanimité:

- De payer la facture négociée de 1 400 \$ taxes incluses à XYLEM;

- De puiser cette dépense au poste budgétaire 241 400 526 Entretien et réparation des pompes.

9 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

10 - DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL ET INDUSTRIEL

10.1 - Étude environnementale du site phase 1 - Agrandissement Parc Industriel

ATTENDU qu'une étude environnementale du site phase 1 doit obligatoirement être réalisée préalablement aux travaux d'agrandissement du parc industriel;

ATTENDU QUE l'offre d'ÉCOGÉNIE à 4 484,02 \$ taxes incluses s'avère la plus avantageuse pour la municipalité;

ATTENDU QUE l'étude se fera d'ici le 28 juillet 2023;

PAR CONSÉQUENT,

3417-07-2023

SUR PROPOSITION de Monsieur Patrick Lefrançois et appuyé par Madame Marie-Pierre Fortin, il est résolu à l'unanimité:

- D'accepter la soumission d'ÉCOGÉNIE de 4 484,02 \$ taxes incluses;
- De puiser cette dépense dans le règlement d'emprunt à venir.

11 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

11.1 - Demande de dérogation mineure pour l'implantation d'une piscine

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été demandée pour le lot 6 362 488 situé au 3131 chemin Craig;

ATTENDU QUE cette demande vise à permettre l'implantation d'une piscine hors-terre en cour avant, donnant sur le chemin Craig;

ATTENDU QUE la piscine sera située à plus de 80 mètres de la ligne de rue;

ATTENDU QU'IL est impossible d'implanter la piscine conformément aux règlements municipaux étant donné le positionnement de la maison;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a donné ses recommandations;

ATTENDU QU'UN avis public a été publié par la poste et que les citoyens ont été consultés;

3418-07-2023

SUR PROPOSITION de Monsieur Richard Breton et appuyé par Madame Marie-Pierre Fortin, il est résolu à l'unanimité d'accepter la présente demande de dérogation mineure.

11.2 - Avis de motion- Projet de règlement 402-2023 - Amendement au zonage, permettre l'usage multi-logements en zone CH-3

3419-07-2023

ATTENDU QUE le conseiller Monsieur Patrick Lefrançois, par la présente donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 402-2023 amendement au zonage, permettre l'usage multi-logements en zone CH-3 et dépose le projet de ce règlement.

Une demande de dispense de lecture est faite et accordée, tous ayant reçu copie du Projet de règlement en question au moins 72 h avant la tenue de la présente séance et déclarant l'avoir lu.

11.3 - Projet de règlement 402-2023 Amendement au zonage, permettre l'usage multi-logements en zone CH-3

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Patrice de Beaurivage est une municipalité régie par le Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) et notamment assujettie

aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1);

ATTENDU QU'un avis de motion a été déposé à la séance du 11 juillet 2023;

3420-07-2023

SUR PROPOSITION de Madame Marie-Pierre Fortin et appuyé par Monsieur Claude Yockell, il est résolu à l'unanimité:

- Que dispense de lecture est donnée pour ce projet de règlement, tous ayant reçu copie de celui-ci au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance et déclarant en avoir pris connaissance;
- D'adopter le projet de règlement 402-2023, amendement au zonage, permettre l'usage multi-logements en zone CH-3;
- Que le Projet de règlement 402-2023 soit disponible sur le site Internet de la municipalité pour consultation par le public et que ce même Projet soit disponible en version papier pour ceux qui ne possèdent pas les outils nécessaires pour le consulter.

12 - ADOPTION DES COMPTES

3421-07-2023

12.1 - Comptes à payer pour le mois de Juin 2023

SUR PROPOSITION de Monsieur Patrick Lefrançois et appuyé par Madame Marie-Pierre Fortin, il est résolu à l'unanimité:

- Que les comptes et les prélèvements automatiques soient autorisés pour le mois de juin 2023 et que le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés à signer les chèques pour un total de 147 606.04 \$.

13 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE


3422-07-2023

14 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

La séance ordinaire du 11 juillet 2023 est fermée à 20 heures 03 minutes.


ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS


Andréanne Boulangier, mairesse suppléante


Alexandre Caron
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Alexandre Caron, directeur général et greffier-trésorier, certifie par la présente qu'il y a les crédits nécessaires pour les dépenses autorisées pour le mois de juin 2023.


Alexandre Caron
Directeur général et greffier-trésorier

15 - POINTS D'INFORMATION

VARIA: Madame Sylvie Laplante demande de prendre les informations afin de pouvoir filmer les prochaines séances du Conseil et de les diffuser sur le site internet de la municipalité.